



Agenda

Lundi 25 novembre

-15h : **Hervé GAYMARD**, ancien ministre, président du conseil départemental de Savoie : « La France, puissance polaire ». (grande salle des séances)
-17h30. Remise du prix Rabelais par **Jean-Robert PITTE** et le chancelier **Xavier DARCOS** (grande salle des séances).

Jeudi 28 novembre

-13h30 à 18h15 : célébration du centenaire de l'Union Académique internationale. Conférence : « L'Union académique internationale en 2019 : regards sur son centenaire et sur ses perspectives d'avenir » suivie d'une réception (auditorium André et Liliane Bettencourt).

Lundi 2 décembre

-15h : Présentation de **Luis ARROYO ZAPATERO**, correspondant de la section Morale et Sociologie.
Général Henri BENTEGEAT, ancien chef d'état-major des armées : « Les interventions militaires de la France sont-elles encore utiles et efficaces ? » (grande salle des séances)
-18h : Remise du prix Messe-Frankfurt (grande salle des séances) suivie d'un cocktail.

Mercredi 4 décembre

-19h30 : dîner débat de la Fondation Saint-Omer – Valeurs transatlantiques présidé par **Jean-Robert PITTE**.

**Séance du lundi 18 novembre 2019**

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 14 octobre, le président **Georges-Henri Soutou** donne la parole à François d'Orcival. Celui-ci présente l'ouvrage *Opinion publique et crise de la démocratie*, remis en séance à ses confrères : paru aux PUF en octobre 2019, il est le fruit des travaux de l'Académie sous sa présidence en 2018 sur ce phénomène que l'on révère autant qu'on le manipule. Le Président appelle aux honneurs Madame Meyer et Monsieur Petitgirard. Après la présentation par Haïm Korsia de Monsieur Quénet, correspondant de la section morale et sociologie, il présente Alain Dejammet au double titre de correspondant de la section générale et d'orateur sur « *La France et les Nations unies : une histoire critique* ». L'ancien ambassadeur de France aux Nations Unies souligne la distance qui existe entre la légende dorée et la réalité des relations entre la France et les Nations Unies. Cette légende serait due à la fortune actuelle du multilatéralisme dont la France serait la championne et au fait que l'ONU en serait le théâtre désigné, ce qui consacrerait l'idée d'un couple franco-onusien. Or, la réalité est plus complexe et quatre étapes peuvent être identifiées dans l'histoire de ces relations. Après-guerre, la France fut un invité tardif mais constructif de l'ONU (1945-1950) : les travaux de Dumbarton Oaks à l'été 1944 se passent sans la France, mais le projet de constitution de la future organisation prévoit à côté des 4 sièges permanents un 5^{ème} pour la France « le moment venu ». Celui-ci survient au lendemain de Yalta, où la France rejoint le club des grandes puissances, tout en choisissant de se mettre à l'écoute des petits pays et de renforcer les pouvoirs de l'Assemblée Générale. A l'automne 1945, l'ONU, forte de 51 Etats, est installée. Dès 1946, ressurgissent idéologies et pulsions nationales concurrentes. Malgré la guerre froide, l'ONU reste active et la France y contribue, complétant la Charte par l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et participant aux travaux du Conseil économique et social. La période 1950-1965 se marque d'une remise en cause de notre politique de décolonisation par la majorité des Nations Unies. L'offensive des pays du tiers-monde soutenue par le bloc soviétique consiste à enflammer l'opinion internationale en saisissant l'Assemblée Générale. L'acmé des difficultés survient en 1956 lors de la crise de Suez. C'est l'Assemblée qui impose sa solution par une résolution de procédure non passible de veto et substitue aux Anglais et Français la première force d'interposition de l'ONU, les casques bleus. Le retour au pouvoir de de Gaulle ne modifie pas les rapports avec l'ONU. C'est l'époque du « machin ». La disparition de Dag Hammarskjöld et la position de la France dans la guerre israélo-arabe après 1967 permettent de renouer la relation. Lorsque le Général meurt, l'ONU décide une séance d'hommage. La France se tourne alors de nouveau vers le monde multilatéral organisé par l'ONU : elle participe aux débats de la CNUCED, puis le Président Giscard d'Estaing réinvestit le champ politique, plaidant à l'Assemblée pour un contrôle de la prolifération nucléaire ou dépêchant un fort contingent français au Liban dans une force d'interposition. Les retrouvailles politiques de la France et de l'ONU se confirment sous le second mandat du Président Mitterrand : en Yougoslavie, la France fournit le gros des troupes chargées de la mission impossible qui consiste à s'interposer impartialement. Au Rwanda, avec l'aide du nouveau Secrétaire Général Boutros Boutros Ghali, la France intervient sous mandat de l'ONU, alors que nos partenaires du Conseil de sécurité restent inertes. Lorsque le Président Bush déclenche la guerre contre l'Irak, la France fait entendre sa voix à New-York, ce qui scelle les retrouvailles de la France avec la majorité des Nations Unies et Kofi Annan. Le Président Sarkozy expérimente avec un succès limité le principe, endossé par l'Assemblée Générale en 2005, de la responsabilité de protéger qui légitime une intervention de l'ONU quand un Etat manque à ses obligations de protection. L'intervention en Libye et la mort de Kadhafi font que ce principe est en sommeil depuis 8 ans. Avec le Président Hollande, la France reste un soutien loyal mais lucide de la difficile tâche de maintien de la paix de l'ONU. Pour finir, Alain Dejammet se demande si la tentation actuelle de pratiquer un multilatéralisme hors de l'ONU permet de faire mieux ou plus. A l'aune des critères de transparence et d'autorité, cette forme de multilatéralisme se révèle peu efficace alors que la clarté des dispositions de la Charte (article 25) fait des textes de l'Assemblée Générale des recommandations et de ceux du Conseil de Sécurité des décisions obligatoires. Dans le contexte de la prise de distance de l'administration Trump avec des décennies de *leadership* américain, il s'agit de savoir si nous saurons saisir cette opportunité pour exercer nos responsabilités et réussir à nous poser comme un pôle de référence. A l'issue de sa communication, Monsieur Dejammet a répondu aux questions et observations de **Madame et MM. Georges-Henri Soutou, Jean-David Levitte, Mireille Delmas-Marty, Laurent Petitgirard, Michel Pébereau, Jean-Claude Casanova, Pierre Delvolvé.**

Dans la presse et sur les ondes

Jacques de Larosière était sur Radio Classique le 23 octobre pour parler de la politique monétaire européenne. Le 25 octobre, il a ouvert la session internationale de la Fédération Française des Assurances ; le 30, il a prononcé le discours d'ouverture du Colloque du Club des Investisseurs à Long Terme sur le thème : "Quel est l'effet des taux d'intérêt bas ou négatifs sur l'investissement à long terme ?". Il a donné une interview sur la politique monétaire à *Option Finance* le 28 octobre et sur la politique monétaire de taux négatifs au *Point* le 2 novembre.

Le 7 novembre, dans *Challenges*, **Thierry de Montbrial** s'est entretenu avec Franziska Brantner, députée verte au Bundestag, de la place de l'Allemagne, trente ans après la chute du mur de Berlin. Tous deux s'accordent sur l'importance de construire un travail de mémoire et d'autoréflexion pour ne pas laisser une nostalgie idéalisante reconstruire le passé et sur la nécessité de se doter d'une vision commune pour les trente prochaines années.

Sur Europe 1, le 11 novembre, **Haim Korsia** a évoqué les commémorations en rappelant que c'est « l'ensemble de la nation qui porte la mémoire » et que ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de « crier que la République est grande ». Le matin, il était à la cérémonie qui s'est tenue sur la tombe du soldat inconnu avec **Jean-Robert Pitte**.

Jean-Claude Trichet était le 10 novembre à Pékin où il a prononcé un discours sur les problèmes posés par la régulation et le contrôle des entreprises financières technologiques (Fintech) lors du colloque annuel organisé par le groupe chinois de communication économique Caixi. Il a insisté sur la nécessité de la vigilance des autorités prudentielles vis-à-vis des crypto-monnaies et des crypto-jetons dont le foisonnement doit être maîtrisé. A cette occasion, il a donné une interview à la revue économique *Caixin*. Dans son numéro 47 d'octobre 2019, la revue *Diasporiques* a publié son troisième entretien avec Jean-Claude Trichet sur l'avenir de l'Europe : « L'Union Européenne continue de progresser » (les deux entretiens précédents sont sur <https://www.diasporiques.org/trichet>).

Mireille Delmas-Marty a été interrogée le 14 novembre par TV5Monde sur la compatibilité des technologies de reconnaissance faciale, dont l'expérimentation est prônée par le secrétaire d'État au numérique, Cédric O, avec le droit. Ces systèmes intelligents de surveillance de la foule sont-ils en accord avec les valeurs fondatrices de la République, la Constitution et la déclaration des Droits de l'homme ? L'académicienne rappelle les deux principes généraux de l'Etat de droit, la nécessité et la proportionnalité, afin d'évaluer la légitimité d'une restriction des libertés. Il faudrait démontrer la réalité du besoin nécessitant la mise en place de ce type de technologies pour préserver l'ordre public et la nécessité de soumettre toute une population à la reconnaissance faciale pour lutter contre un phénomène extrêmement circonscrit. Elle ajoute que d'un point de vue constitutionnel, il n'y a pas de droit à la sécurité, motif pourtant invoqué, mais un droit à la sûreté qui s'entend comme la sécurité des biens et des personnes mais également comme la sûreté du citoyen face aux excès de pouvoir de l'État. Elle rappelle enfin que l'installation et la gestion de ces systèmes de reconnaissance faciale par des entreprises privées contreviennent à l'article 12 de la déclaration de 1789 qui stipule que la garantie de défense des droits de l'homme et des citoyens est le fait d'une force publique. Elle pointe le risque majeur de ces nouvelles technologies : une déshumanisation des rapports sociaux, la création d'une suspicion permanente, la substitution aux valeurs républicaines inscrites au fronton des mairies du slogan des *safe cities*, ces villes sécurisées par les technologies connectées, lequel pourrait être : « sécurité, prédictibilité, efficacité. »

Dans *Le Monde* du 14 novembre, **Jean-Claude Juncker** dresse le bilan de son mandat : ses regrets – ne pas avoir pu faire aboutir un accord-cadre avec la Suisse et la réunification de Chypre, ne pas être allé assez loin sur la question migratoire – et ses satisfactions, dont le succès du Fonds européen d'investissement stratégique et la construction d'une relation adéquate avec le président Trump qui a permis de conclure l'armistice de la drôle de guerre commerciale qui pointait son nez le 25 juillet 2018 à Washington.

Point de vue

Après la lettre envoyée par **Jean-Robert Pitte**, **Rémy Brague** et des universitaires à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne pour protester contre l'annulation de la conférence de Sylviane Agacinski et en demander la reprogrammation (cf lettre d'information n°730 du 31 octobre), **Daniel Andler**, **Claudine Tiercelin** et un collectif ont signé une tribune dans *Le Monde* le 4 novembre. Ils soulignent que cet épisode de censure, non isolé, est un révélateur des pressions insidieuses qui s'exercent sur le monde universitaire. Ils exhortent les présidents d'université à préserver la liberté académique et à refuser que ces lieux de débats, de circulation des savoirs et de liberté d'expression que sont les universités soient accaparés par des « adeptes de l'obscurantisme » qui s'autorisent de leurs seules convictions militantes pour tenter de les imposer par la force. Ils s'indignent que des combats légitimes soient ainsi détournés et que des universités cèdent face à ces menaces. Le 6 novembre, la conférence des présidents d'université (CPU) a publié un communiqué demandant l'inscription de la liberté académique dans la Constitution à l'occasion de la prochaine révision constitutionnelle annoncée par le Président de la République.

A savoir

Marianne Bastid-Bruguière a présidé le 24 octobre la séance inaugurale du colloque « Fonction diplomatique et connaissance des langues. Le cas des relations franco-chinoises, XIXe-XXIe siècle », organisé au Centre des archives diplomatiques à La Courneuve par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'INALCO et l'Université Nankai de Tianjin.

Le 13 novembre, **Bernard Stirn** a prononcé une conférence au Collège supérieur de Lyon, qui réunit des philosophes et des juristes. Inscrite dans une série consacrée aux "grands procès", cette conférence suivie d'un débat portait sur la décision rendue le 26 août 2016 par le Conseil d'Etat sur la question du "burkini".